



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Communes d'Excideuil et de Saint Médard d'Excideuil

Inondations juin 2007 et mai 2008



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

mars 2009

Unité territoriale du Périgord Vert

1 Introduction

Les communes de Saint Médard d'Excideuil et d'Excideuil ont subi deux inondations au cours des printemps 2007 et 2008. De mémoire d'habitant de telles inondations n'étaient pas arrivées au cours de ces soixante dernières années. La répétition de ce phénomène inquiète la population et les élus qui ont entamé une réflexion sur le sujet. Cette réflexion vise dans un premier temps à faire un état des lieux de l'existant afin de pointer les causes possibles et commencer à proposer des mesures permettant de limiter ce phénomène.

Les communes de Saint Médard d'Excideuil et d'Excideuil sont soumises aux aléas de trois cours d'eau ayant deux caractéristiques différentes. Le premier cours d'eau est la Loue qui est une rivière prenant sa source en Haute Vienne à Saint Yrieix la Perche. Cette rivière parcourt déjà 33km avant d'arriver sur la commune de Saint Médard d'Excideuil puis ensuite sur Excideuil. elle se jette enfin dans l'Isle sur la commune de Coulaures. Le débit moyen et les dimensions du lit de la rivière lui permette d'absorber des orages localisés. En revanche lors d'une longue période de précipitation, la rivière a tendance à sortir de son lit.

Les deux autres cours d'eau sont le Pointillou et le ruisseau de Fonfarière. Ces cours d'eau sont de dimension très modeste et sensible aux fortes précipitations de durée limitée.

Ce document retranscrit essentiellement les observations des deux petits ruisseaux.

Table des matières

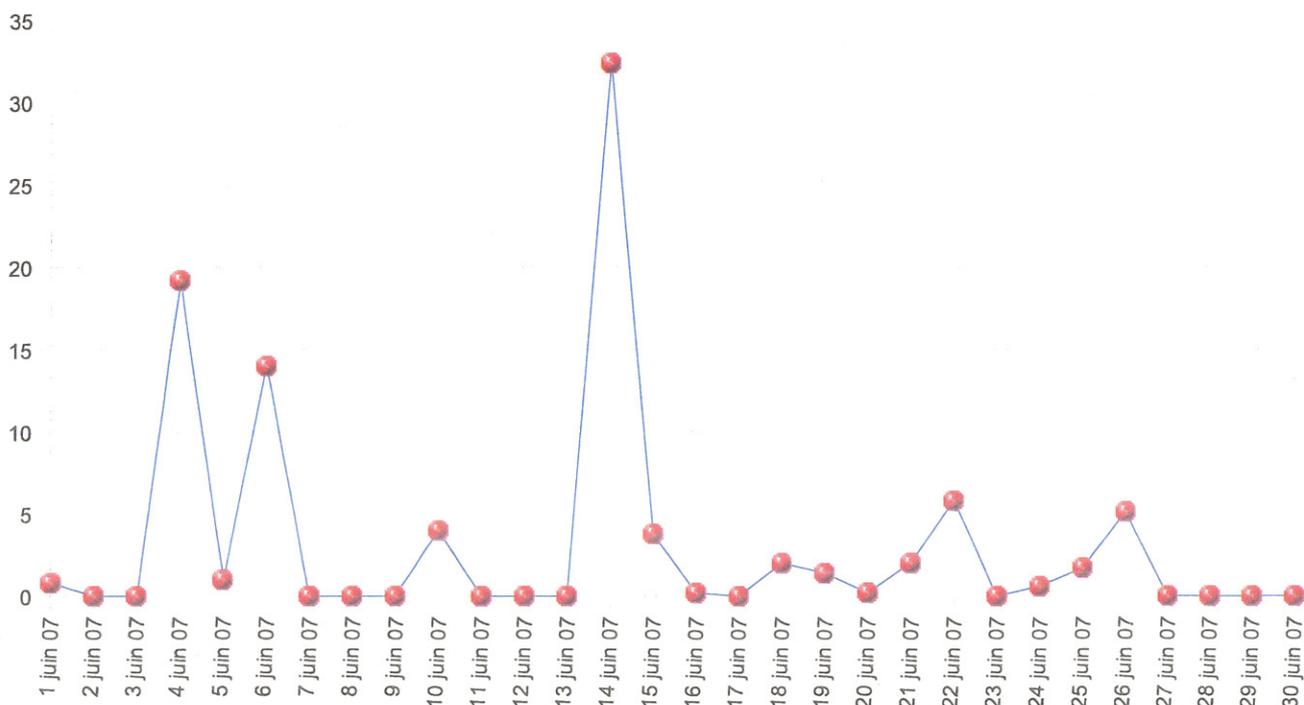
1 Introduction.....	2
2 Contexte.....	3
2.1 Relevés météorologiques.....	3
2.1.1 Juin 2007.....	3
2.1.2 Mai 2008.....	3
2.1.3 Comparaison des deux relevés.....	4
2.2 Description des cours d'eaux.....	5
2.2.1 La Loue.....	5
2.2.2 Le Pointillou et Fonfarière.....	5
a) Description.....	5
b) Bassins versants.....	5
Le Pointillou.....	6
Ruisseau de Fonfarière.....	20
3 Relevés terrain des zones inondées.....	22
3.1 Photographie aérienne des terrains inondés.....	22
3.2 Documents d'urbanisme.....	25
3.3 Cartographie des zones inondables sur les documents d'urbanisme.....	26
4 Résumé.....	28

2 Contexte

2.1 Relevés météorologiques

2.1.1 Juin 2007

Le graphique suivant nous montre les hauteurs de précipitation (en mm) relevées par la station d'Excideuil au cours du mois de juin 2007. Le 14 juin 2007 le relevé indique une hauteur de précipitation de plus de 30mm.



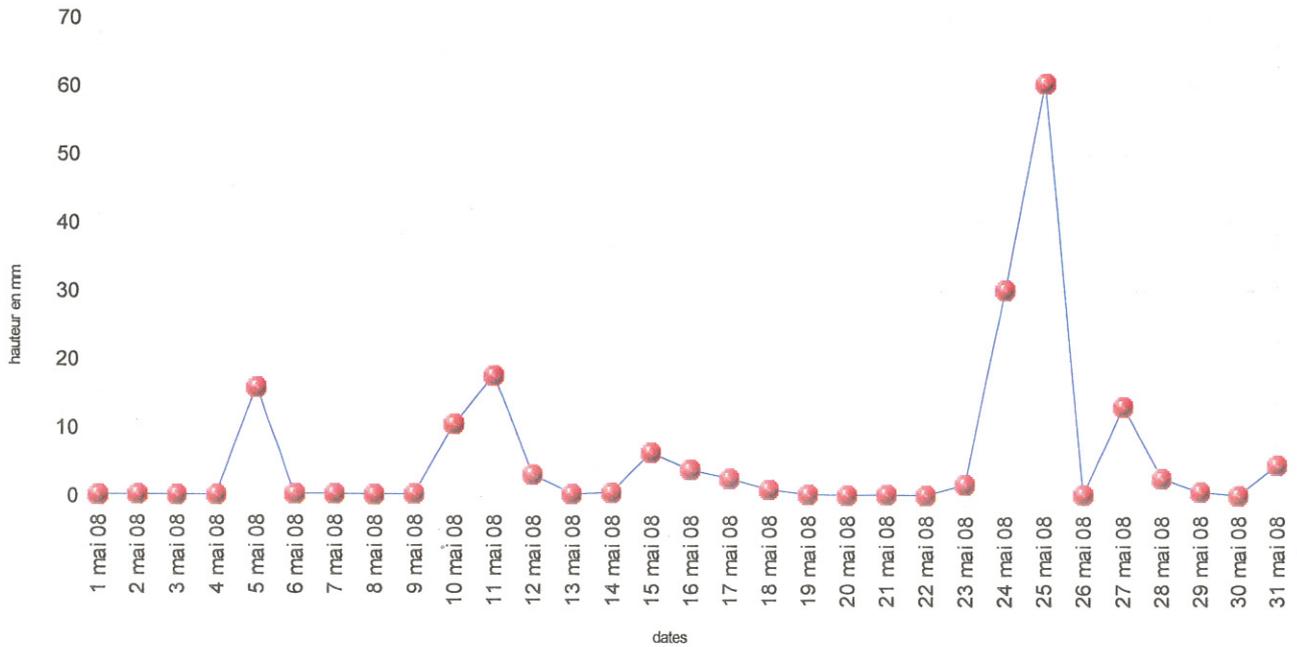
Le graphique nous montre un pic isolé car hormis le 4 et le 6 juin, les précipitations ont été relativement faible au cours de ce mois.

2.1.2 Mai 2008

Le graphique suivant retranscrit les relevés des hauteurs des précipitations (en mm) relevées par la station d'Excideuil pour le mois de mai 2008. Les inondations se sont déroulées le 25 mai.

Relevés des précipitations à Excideuil

mai 2008



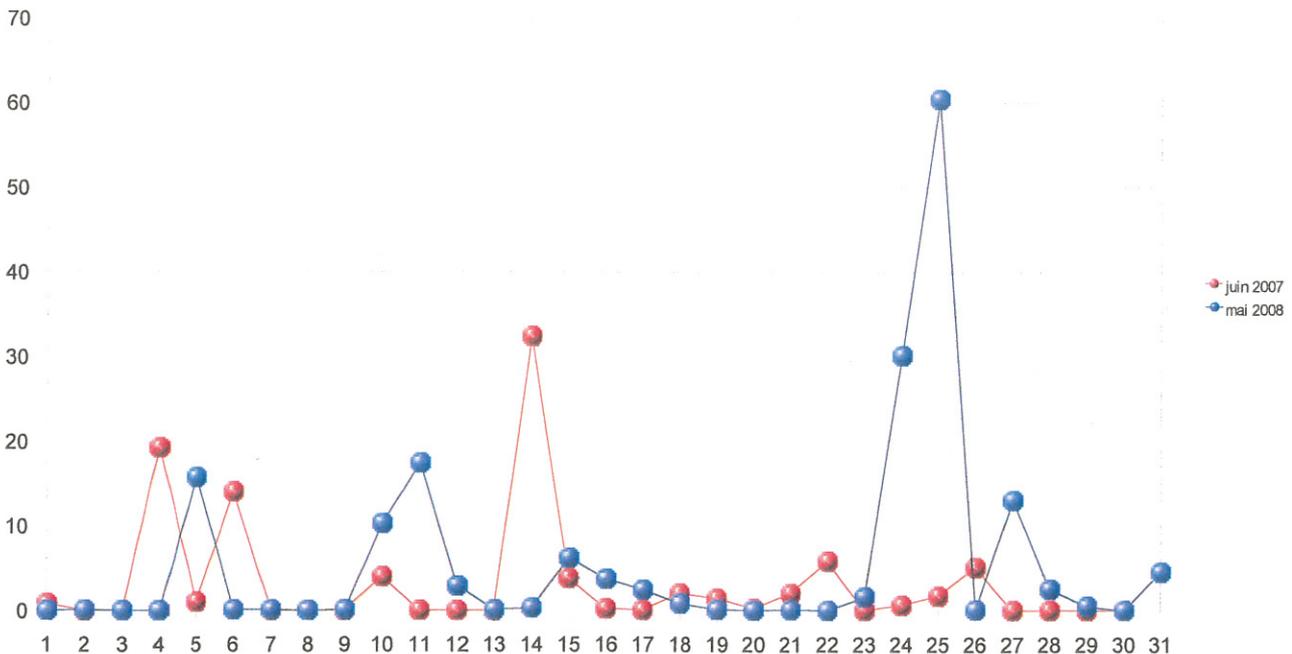
Contrairement au graphique précédant, sur celui-ci on peut remarquer que l'inondation est la résultante de deux journées à forte précipitation consécutives.

2.1.3 Comparaison des deux relevés

Le graphique suivant provient de la superposition des deux précédants :

relevés des précipitations

juin 2007 et mai 2008



On peut remarquer à l'aide de ce graphique que les précipitations du mois de mai 2008 ont été beaucoup plus importantes que celles de juin 2007. En revanche, nous n'avons pas assez de données permettant d'étudier durées de ces intempéries.

2.2 Description des cours d'eaux

2.2.1 La Loue

La Loue prend sa source vers 420 mètres d'altitude, au lieu-dit Gabillou au nord de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, département de la Haute-Vienne, en région Limousin. Elle est retenue au plan d'eau d'Arfeuille puis borde l'ouest de Saint-Yrieix-la-Perche.

Elle entre en Dordogne via la commune de Sarlande traverse les communes de Angoisse, Dussac, Lanouaille puis arrive à Saint Médard d'Excideuil à 33km de sa source. Elle passe ensuite à Excideuil et se jettera plus loin dans l'Isle sur la commune de Coulaures. Le bassin versant de cette rivière a une surface légèrement inférieure à 200km². Cette rivière peut absorber les fortes précipitations (de durée limitée) de type orage sans toutefois sortir de son lit. En revanche elle est sensible aux précipitations s'étalant sur une grande période.

La crue historique a été relevée le 22 septembre 1993.

Les crues de cette rivière sont fréquentes et d'intensité diverse. Certaines habitations notamment sur la commune de Saint Médard d'Excideuil sont régulièrement inondées. L'extrait suivant contient un relevé de l'atlas des zones inondables de la Loue. La partie hachurée en bleue correspond à l'aléa fort.

La construction située sur les parcelles n°52 et 53 correspond à un garage qui devrait se délocaliser. Les parcelles n°102, 122, 67, 68 et 69 contiennent des habitations. La maison se trouvant sur la parcelle n°67 est régulièrement inondée.

2.2.2 Le Pointillou et Fonfarière

a) Description

Ces deux ruisseaux sont semblables car ils sont de dimensions réduites. Le Pointillou a une longueur d'environ 6,4km et un bassin versant d'une superficie de 10,5km². Ce dernier se situe en majeure partie sur les communes de Clermont d'Excideuil et de Dussac. La Fonfarière mesure environ 2,2km pour un bassin versant d'une superficie de 2,2km² situé sur la commune de Clermont d'Excideuil et de Saint Martial d'Albarède.

La superficie relativement modeste des deux bassins versants rend les cours d'eau sensibles aux fortes intempéries de type orage. Lors de fortes précipitations, les cours d'eau augmentent rapidement leur débit. Les ouvrages d'art jalonnant leur parcours n'ont pas les dimensions nécessaires permettant le libre écoulement des eaux. En revanche, lorsque les bassins versants sont soumis à des précipitations continues mais faible en intensité, l'écoulement des eaux ne pose pas de problèmes particulier.

b) Bassins versants

La photographie suivant nous montre les bassins versants des deux petits cours d'eau.



Photo 1: bassins versants du Pointillou et du Fonfarière

Nous allons suivre le cheminement de l'eau de ces deux cours d'eau. Les observations contenues dans ce rapport ont été recueillies lors de déplacement sur le terrain et au cours de discussion avec les élus et riverains. Les illustrations présentes nous ont été prêtées par les communes et quelques riverains.

Le Pointillou

Le Pointillou prend sa source à proximité du lieu-dit "Les Thiers". Pendant environ 3,3km, son lit se trouve encaissé au fond d'une vallée en partie boisée. Il coupe à plusieurs reprises la route départementale n°67. Lorsque le débit a augmenté, dans cette partie de ruisseau, l'eau n'ayant pas beaucoup de place pour se répandre, a pris de la vitesse. Durant notre visite nous avons constaté qu'il y avait une grande quantité d'arbres morts enchevêtrés sur le lit du ruisseau. Ce secteur n'étant pas urbanisé, seules la voirie a été endommagée. Les arbres morts effleurant les eaux ont été emportés lors des orages et ont été arrêtés par les ouvrages d'art des différentes routes traversant le lit du Pointillou. Depuis des travaux d'enrochement ont été réalisés, sur les différentes routes notamment sur la RD n°67 comme nous le montre la photographie suivante :



Photo 2: Enrochement de la RD n°67

Les photographies suivantes exposent l'état du ruisseau dans la partie boisée. On peut noter que beaucoup d'arbres morts risquent d'entraver l'écoulement des eaux lors d'un futur orage.



Photo 3: Lit du Pointillou dans la forêt



Photo 4: Lit du Pointillou dans la forêt

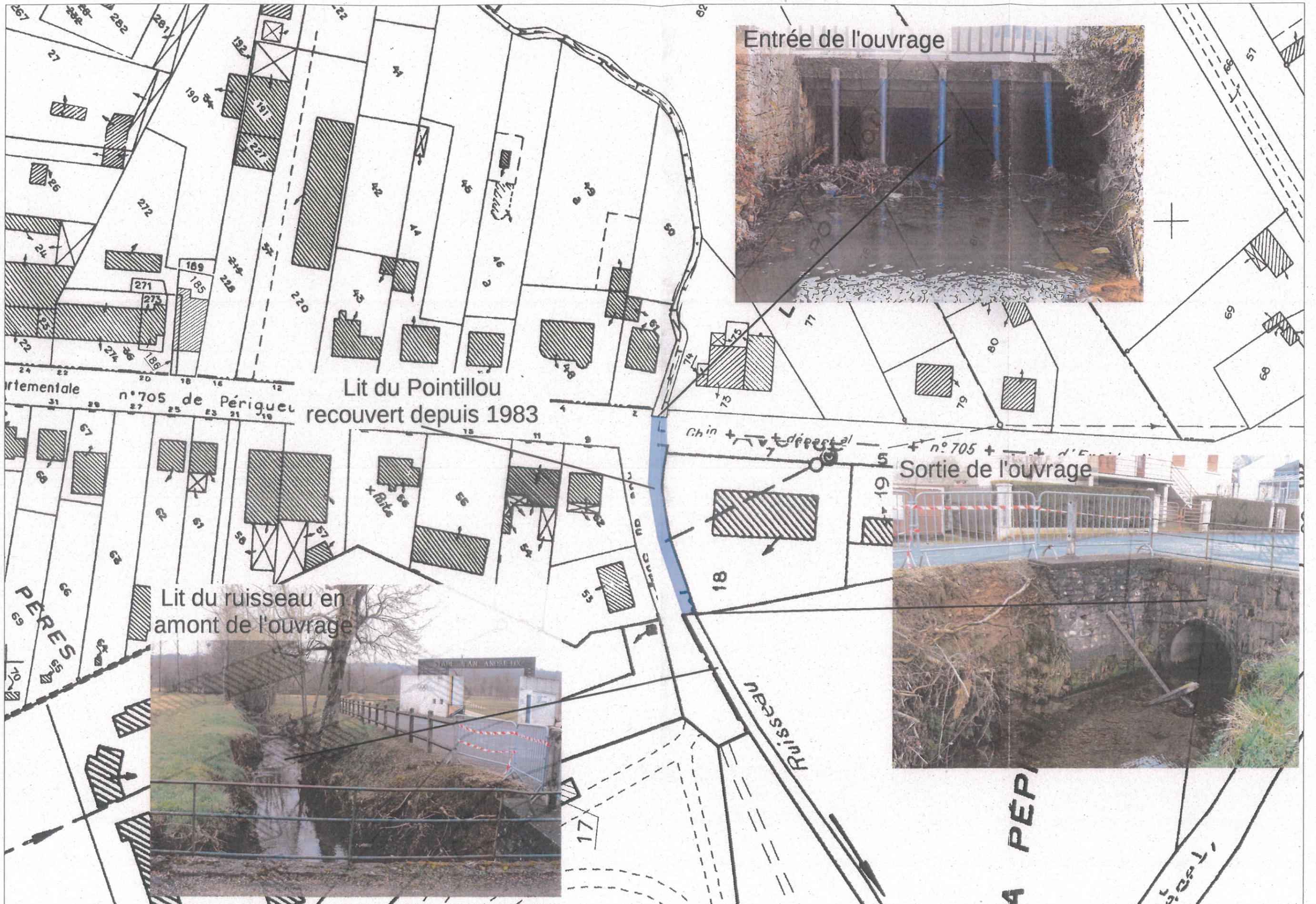
La suite des berges du Pointillou est composées essentiellement de prairies. Il en est ainsi

jusqu'à son arrivée à Excideuil. Dans cette partie il croise à plusieurs reprises des routes et beaucoup d'ouvrage d'art ont été endommagés lors des dernières crues. Sur la photographie suivante on peut distinguer un amas d'herbes sur un fil reflétant la hauteur des eaux lors de la dernière crue :



Photo 5: Hauteur de crue du Pointillou

A son arrivée en ville, le Pointillou se retrouve canalisé est freiné par un ouvrage d'art. Le schéma suivant illustre le cheminement de l'eau lors de son arrivée en ville :





Muret en amont de l'ouvrage



Ouvrage d'art



Muret en aval de l'ouvrage



Les photographies du schéma précédant ont été prises le 11 mars 2009. On peut remarquer que les ouvrages ont été récemment reconstruits. Lors de l'inondation de juin 2007, la chaussée ainsi que l'ouvrage d'art ont été fortement endommagés. L'ouvrage n'a pas permis l'écoulement des eaux. L'eau a donc monté pour passer par dessus. Le muret se trouvant en aval de l'ouvrage a alors fait obstacle à l'eau qui s'est engouffrée dans l'avenue du docteur Toucheport pour retrouver son lit plus en amont. Les photos suivantes qui nous ont été prêtées par la mairie nous montrent les dégâts occasionnés par l'inondation de juin 2007 dans cette avenue.



Photo 6: Ave du Docteur Toucheport 14 juin 2007



Photo 7: Ave du Docteur Toucheport 14 juin 2007



Photo 8: Ave du Docteur Toucheport mars 2009



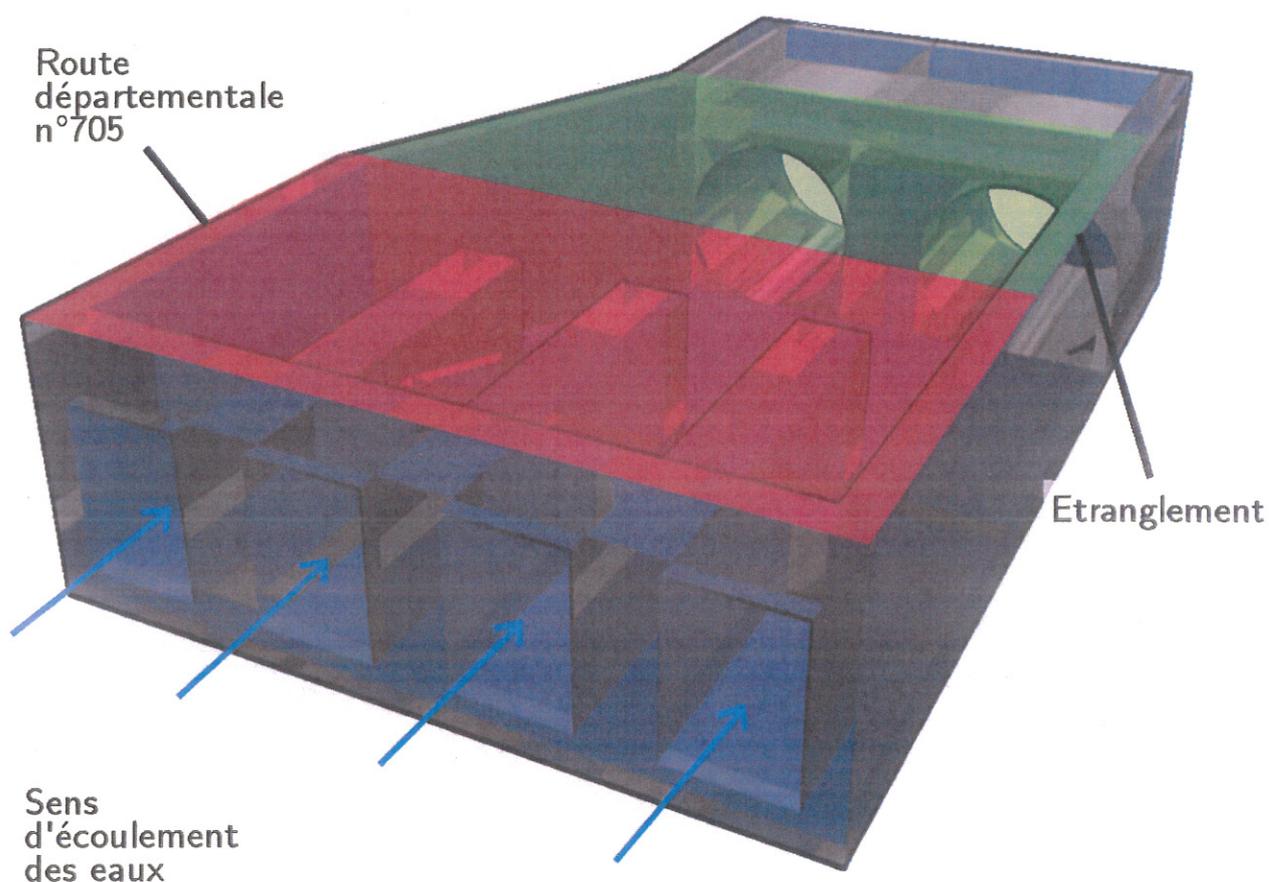
Photo 9: Ave du Docteur Toucheport 14 juin 2007

Le ruisseau poursuit son chemin derrière les habitations. Il coupe ensuite la route départementale n°705 (Périgueux-Excideuil) via un ouvrage d'art dont la configuration ne semble pas adaptée au débit du Pointillou lors de fortes précipitations. Le schéma suivant illustre cet ouvrage :



Cet ouvrage d'une longueur d'environ 60mètres semble faire obstacle à l'écoulement des eaux lorsque le Pointillou sort de son lit. L'entrée de l'ouvrage comporte des poteaux qui retiennent les débris emportés par le Pointillou. Si ces derniers ne sont pas retirés régulièrement, il se crée alors un barrage et l'eau monte.

En outre, cet ouvrage comprend deux types de buse d'architecture différentes et posées à la suite l'une de l'autre. Le premier type de buse a une ouverture en forme de rectangle alors que le second en forme de cercle. Le passage d'une buse à l'autre ne peut pas se faire librement. Lors du changement de buse, la surface maximum de débit diminue de 15%. Lorsque les précipitations sont importantes, l'ouvrage n'arrive pas à canaliser la totalité du Pointillou qui va alors rejoindre le déversoir situé à l'arrière des habitations. Le schéma suivant expose l'architecture de l'ouvrage :



Le rôle du déversoir est d'envoyer le surplus d'eau dans le lit de la Loue. Cependant lors des dernières inondations, il n'a pas réussi à endiguer le flux. La photographie suivante montre l'ouvrage d'art permettant au déversoir de franchir la route départementale :



Photo 10: Ouvrage d'art permettant au déversoir de franchir la RD n°705

Ses dimensions semblent ne pas permettre d'évacuer la totalité de l'eau. Celle-ci va donc chercher à rejoindre la Loue en amont du pont de Tuilières. Le schéma de la page suivante montre le dispositif mis en place pour permettre l'évacuation des eaux. La parcelle n°29 contient la station d'épuration d'Excideuil.

Lors de l'inondation de juin 2007, le déversoir n'a pas permis d'évacuer la totalité des eaux. Les maisons se trouvant à proximité ont alors été inondées. La photographie suivante nous montre la hauteur maximale des eaux.



Photo 11: laisse de crue

Lorsque le déversoir n'assure plus sa fonction, l'eau du Pôntillou cherche à rejoindre la Loue en amont du pont des Tuilières et en traversant la voie communale n°4 joignant Excideuil à Saint Médard d'Excideuil. Le schéma suivant illustre ce déplacement d'eau :

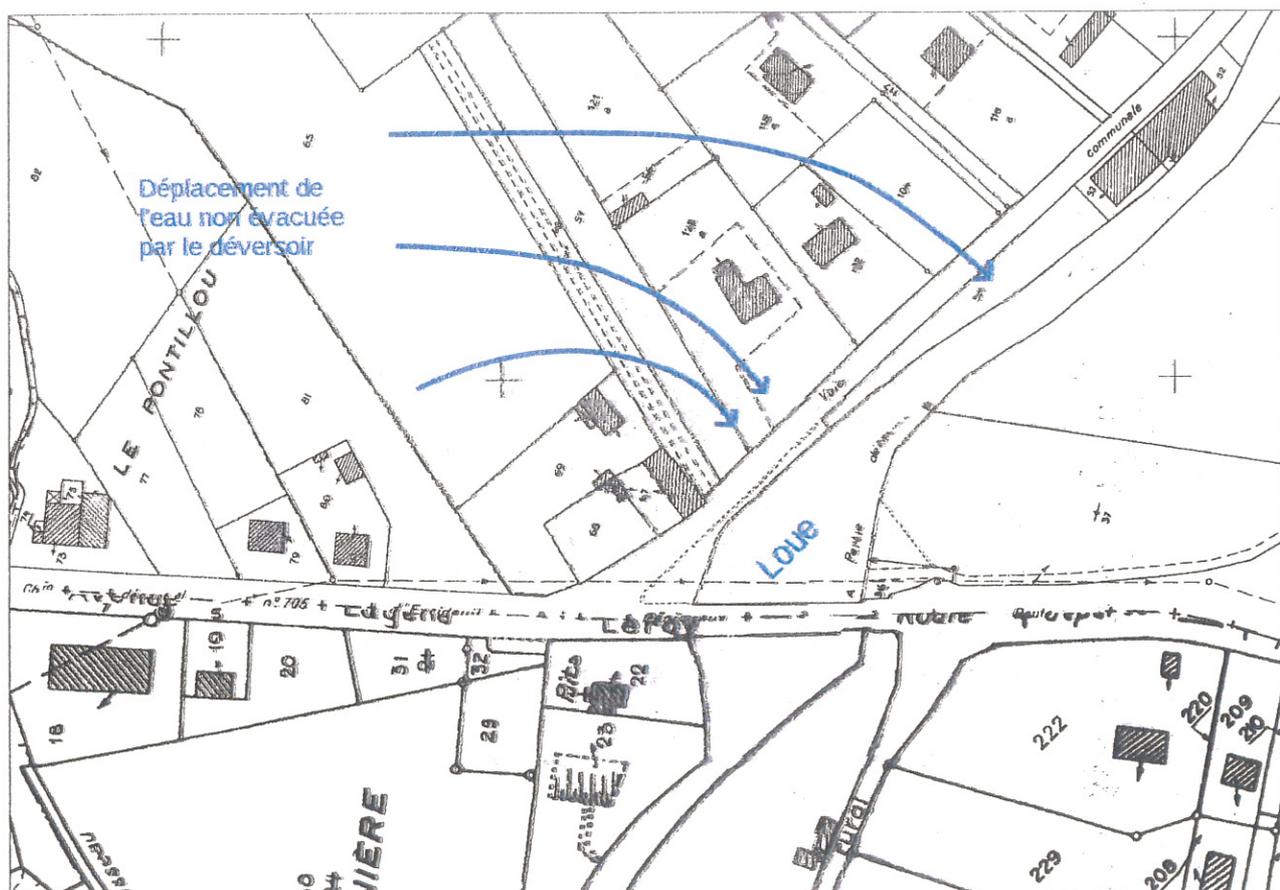


schéma 1: Surplus du déversoir

Les habitations se trouvant le long de la voie communale sont fortement exposées à l'inondation. Les photographies de la pages suivante ont été prises lors de l'inondation de juin 2007.

Ruisseau de Fonfarière

Le ruisseau de la Fonfarière prend sa source sur la commune de Clermont d'Excideuil. Les abords de son lit sont composés essentiellement de prairies. Environ 1 km après sa source, il est alimenté par un ruisseau issu d'un trop plein d'étang situé sur la commune de Saint Martial d'Albarède. Lors de la crue de 2008, les services de secours ont mis sous surveillance cet étang car ils craignaient une rupture de digue.



Photo 12: Etang sur la commune de Saint Martial d'Albarède

Le ruisseau poursuit son chemin au fond des jardins des maisons bordant l'avenue du Docteur Jean Rabaud. Les habitations construites sur ces parcelles ne sont pas exposées aux inondations lorsque le ruisseau est en crue. Seules les jardins se trouvant en partie basse des parcelles sont inondés. Le ruisseau peut donc se répandre sans causer trop de dommages aux riverains.

En revanche, lorsqu'il arrive au lavoir Saint Antoine, il est alors canalisé pour franchir le carrefour. Lors de la crue de 2008, cette canalisation n'a pas été suffisante pour contenir la Fonfarière. Il s'est alors créé un barrage et l'eau a monté pour franchir la route. Le funéraire situé sur la parcelle n°168 et la maison située sur la parcelle n°137 ont alors été inondés. Il en a été de même pour l'habitation et l'atelier se trouvant en contre bas de la route sur la parcelle n°17. Lors de notre déplacement sur le terrain les habitants de cette dernière maison nous ont assurés qu'il n'avait jamais été inondés au moins au cours de 60 années précédant mai 2008.

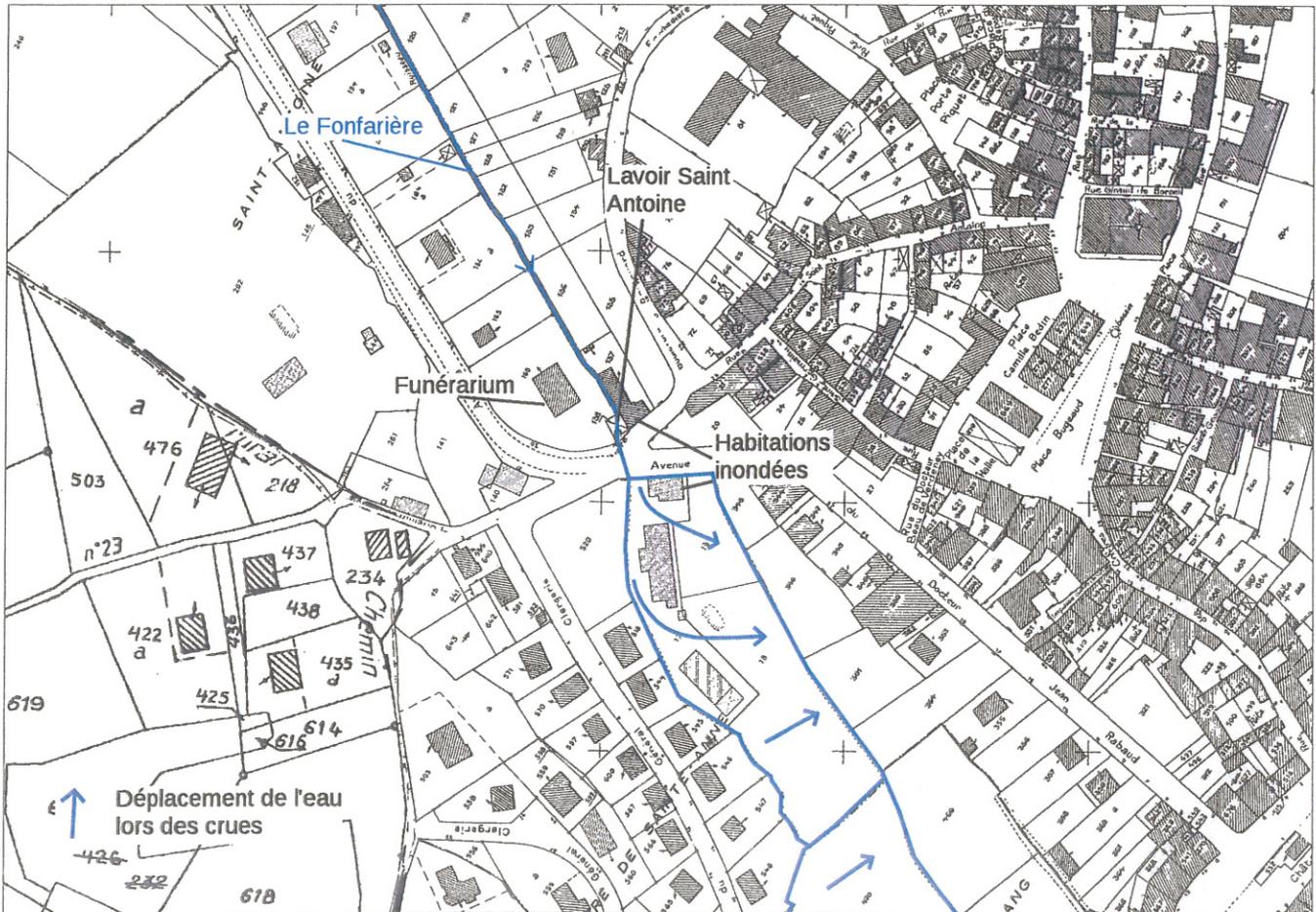


schéma 2: Déplacement des eaux lors des crues

Le ruisseau de Fonfarière se sépare en deux brins parallèles. Le brin se trouvant à l'ouest est à une altitude supérieure au second. Ainsi lors de fortes précipitations, les eaux du brin le plus élevé rejoignent celle du brin en contrebas inondant les terrains se trouvant entre les deux brins.

Plus en aval, ce phénomène s'atténue et seul le brin le plus bas sort de son lit lors de fortes précipitations. D'ordinaire, bien que les jardins des maisons longeant l'avenue André Augy sont inondés, ces dernières placées sur les parties hautes des parcelles ne sont pas affectées. En mai 2008, l'inondation a touché plusieurs de ces habitations.

Ensuite, les eaux du Fonfarière traversent l'avenue André Augy et se jettent dans la Loue. Une partie de l'avenue a été inondée lors de la crue de mai 2008. La photographie suivante a été prise lors de cette inondation depuis le giratoire :

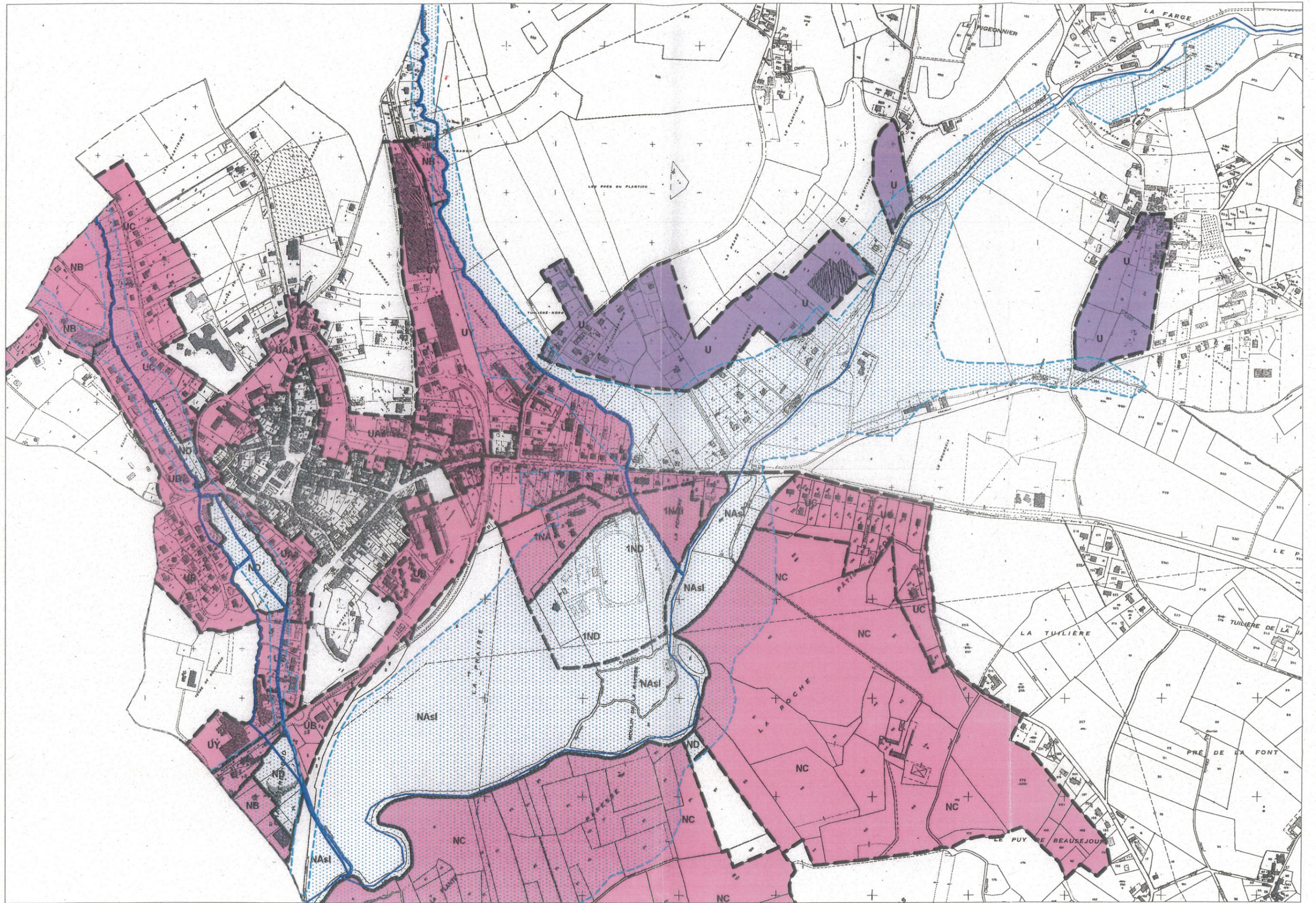


Photo 13: Avenue André Audy mai 08

3 Relevés terrain des zones inondées

3.1 Photographie aérienne des terrains inondés

Les extraits de carte suivants représente les secteurs soumis au risque inondation. Ils ont été réalisés en mêlant les données de l'atlas des zones inondables (réalisé pour la Loue) et les données relevées sur le terrain lors des inondations de juin 2007 et mai 2008.





3.2 Documents d'urbanisme

La commune de Saint Médard d'Excideuil n'est pas encore dotée d'un document d'urbanisme. Cependant, une carte communale est en cours de réalisation. Les illustrations qui suivent reprennent le zonage du projet de carte communale en date de décembre 2008. Dans ce projet les zones constructibles (U) se trouvent globalement en dehors des zones inondables. Néanmoins certaines parcelles se trouvent dans l'atlas des zones inondables.

La commune d'Excideuil est dotée d'un POS depuis 1995. Il a été modifié récemment notamment pour y inclure un zonage spécifique à l'emplacement de la future station d'épuration.

La suite de ce document reprend le classement des zones du POS soumise au risque inondation ainsi que leur description. Cette description est issue du règlement du POS.

NB : il s'agit d'une zone naturelle insuffisamment équipée, sans valeur agricole particulière, dans laquelle peut être admis un habitat dispersé sous certaines conditions.

UY : cette zone englobe des terrains équipés ou à équiper destinés aux implantations de constructions et installations à usage commercial, artisanal ou industriel.

UB : il s'agit d'une zone d'habitat aéré, destinée aux constructions à usage d'habitations, de commerces et de services.

1NA et 1NAi : Cette zone comprend des terrains actuellement soit non équipés, soit incomplètement ou insuffisamment équipés, affectés à l'extension future organisée de l'urbanisation.

En raison de la relative facilité de raccordement aux réseaux publics existants ou ou prévus, des opérations cohérentes avec le développement de l'agglomération prévu par ailleurs dans les zones urbaines sont admises.

Elle comprend un secteur 1NAi qui correspond à des terrains soumis à des risques d'inondations consécutives aux crues de l'Isle, dans lequel toute construction ne peut être autorisée qu'aux risques et périls du bénéficiaire de la dite autorisation.

Nasl : Cette zone englobe des unités foncières actuellement soit non équipées, soit incomplètement ou insuffisamment équipées pour les besoins de l'urbanisation.

Elle est destinée à accueillir le développement urbain à moyen ou long terme de l'agglomération.

Elle comprend un secteur Nasl, affecté particulièrement à l'implantation future des constructions, équipements et installations liées aux activités sportives, de loisirs et plein air, ainsi qu'à l'accueil touristique.

1ND : Cette zone englobe des terrains localisés dans des sites naturels agréables et de qualité qui constituent un territoire d'accueil privilégié pour les activités liées au sport, au plein air, au loisir, ou au tourisme.

UC : Il s'agit d'une zone d'habitat aéré, localisée dans des secteurs excentrés de l'agglomération.

Cette localisation ne permet pas d'envisager la réalisation à court terme du réseau public d'assainissement.

La densité des constructions et les formes particulières d'urbanisation telles que les lotissements doivent être adaptées à cette contrainte.

ND : Cette zone englobe des terrains généralement non équipés qui constituent des milieux naturels qu'il convient de protéger en raison de la qualité de leur paysage pour préserver l'intérêt des sites de la commune, notamment du point de vue esthétique ou écologique.

NC : Cette zone comprend des terrains peu équipés supportant une activité économique

agricole qu'il convient de protéger pour garantir l'avenir des exploitations agricoles.

Le tableau suivant résume le caractère constructible des zones précédemment citées.

Classement de zone	Constructibilité
NB	Habitat dispersé oui
UY	oui
UB	oui
1NA	En fonction des réseaux oui
1NAi	En fonction des réseaux oui
NAsl	non
1ND	Pas d'habitat non
UC	oui
ND	non
NC	Oui (gîtes)

3.3 Cartographie des zones inondables sur les documents d'urbanisme

Beaucoup de zones sont impactées par le risque, mais elle ne sont pas toute constructibles.

Sur le schéma suivant, seules les zones colorées peuvent autoriser de nouvelles constructions.

La zone NC est comprise dans ce graphique car elle autorise les constructions de gîtes.

Lors d'une révision globale du POS d'Excideuil, il faudra inclure le risque inondation dans le zonage. La carte communale, de Saint Médard d'Excideuil n'étant pas encore approuvée, ce risque peut encore être pris en compte.

4 Résumé

Au cours des deux derniers printemps les communes d'Excideuil et de Saint Médard d'Excideuil ont subi deux inondations. Ces deux inondations étaient de nature différentes car elles n'ont pas eu les mêmes impacts. Certaines habitations ont été inondées en 2007 et pas en 2008 et pour d'autres ce fut le contraire.

Nous n'avons pas d'explications quant à la cause de ces inondations néanmoins nous avons noté les remarques suivantes :

La crue historique de la Loue s'est déroulée en 1993. Les habitants que nous avons croisés et touchés par les crues du Pointillou n'ont pas été inondés cette année.

L'ouvrage d'art permettant au Pointillou de franchir la route départementale n°705 a été modifié en 1982. La première inondation mettant en cause cet ouvrage date de 2007.

L'ouvrage d'art permettant le franchissement du Pointillou avenue du Docteur Tocheport a été reconstruit à l'identique